

Le 30 août 2018

À tous les administrateurs de la
Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie.

Convocation

Vous êtes, par la présente, convoqués à une réunion des administrateurs qui sera tenue le **11 septembre 2018, à 10h00**, au bureau de **Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.**

Cette réunion est convoquée par le président pour discussions et actions sur les affaires de la corporation.

1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2018.
3. Affaires découlant du procès-verbal de la dernière assemblée.
 - a. FQAESC
 - b. CASA
4. Résultats financiers au 31 juillet 2018
5. Rapport sur le tournoi de Golf - 2018
6. Divers.
 - a.
 - b.
7. Levé de l'assemblée



Richard Dalpé
Secrétaire-Trésorier

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

Le 11 septembre 2018

Une réunion des administrateurs de la Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installations Contre l'Incendie dans la province de Québec a été tenue, **mardi 11 septembre 2018**, à 9h⁰⁰, au bureau Protection Incendie Viking Inc., 3005 Pietfield, St-Laurent, QC.

Étaient présents à cette assemblée

Maurice Lareau	Protection Incendie Viking Inc.
Stéphane Massie	Vézina Assurances
Yannick Péloquin	Les Gicleurs Acme Ltée
Marc Turgeon	Protection Incendie Roberts Ltée
Richard Dalpé	Secrétaire de la corporation

Étaient absents à cette assemblée

Marc Demers	Tyco Feu et Sécurité Intégrés
Ron Cornelow	Gicleurs Modernes
Gilles Lafrance	Protection Incendie Idéal

L'assemblée a débuté à 10h40, sous la présidence de M. Maurice Lareau Président de la Corporation, qui a souhaité la bienvenue à tous et les a remerciés de leur présence.

1. Lecture et acceptation de l'avis de convocation.

Après lecture de l'avis de convocation, Monsieur Marc Turgeon propose son adoption, secondé par Monsieur Stéphane Massie et accepté à l'unanimité

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2018.

Après lecture du procès-verbal de cette assemblée, Monsieur Marc Turgeon propose leur adoption, secondé par Monsieur Yannick Péloquin et le tout est accepté à l'unanimité

Corporation des Maîtres Entrepreneurs
en Installations Contre l'Incendie

694, rue Le Laboureur
Boucherville (Québec) J4B 3S2

info@cmeici.com
Tél. : 514 684-2666
Sans frais : 1 866-996-2666
CMEICI.COM

3. Affaires découlant du procès-verbal des dernières assemblées

a. Fédération québécoise des associations d'entrepreneurs spécialisés en construction (FQAESC)

i. Paiements rapides

Vous trouverez ci-joint le communiqué de presse émis par la coalition le 15 août dernier ainsi que le texte de loi dirigeant les projets pilotes.

ii. Révision des métiers

Nous avons attaché le plan de travail pour les réunions de ces comités. Cependant aucune date n'a encore été fixée pour notre métier.

b. CASA

M Dalpé a transmis des remerciements à M. Galt et à procéder à la demande des documents spécifiés lors de cette réunion. Cependant le sondage n'a pas encore démarré. Il faudrait définir les points exacts à sondés ainsi que l'envergure de ce sondage avant d'engager une firme à cette fin.

Il est discuté que vu la possibilité de croissance les sondages ne seront pas utiles pour la corporation mais informerait la CASA sur le marché québécois. Donc il est décidé à l'unanimité de laisser tomber les sondages.

M. Lareau suggère que la croissance passe par la promotion de la corporation auprès des ingénieurs que les membres respectent un code d'éthique et sont plus fiables que les autres. On doit vérifier auprès des autres corporations de la fédération ou à d'autres sources.

4. Résultats financiers au 31 juillet 2018

M. Dalpé présente l'état des résultats au 31 juillet 2018.

- La perte nette avant le revenu placement est de \$4,792 est inférieure à la perte budgétée de \$6,974. Cependant le bénéfice net est de \$408 à cause du revenu placements qui est de 5,200.

5. Rapport sur le tournoi de golf 2018

M. Dalpé présente une analyse de cet événement qui a généré un surplus net de \$2,811 comparativement à \$903.67 en 2017.

Il est décidé à l'unanimité de réserver pour l'an prochain au même endroit mais que le souper soit à 18h30.

6. Divers.

a. Unité mobile

Le 18 septembre M. Lareau ira à une réunion de la CCQ concernant la viabilité de l'unité mobile. La rumeur est que la CMMTQ désirerait en prendre le contrôle. Quelle est la position de la corporation? Il faut que la corporation s'y oppose comme le syndicat.

b. Conférencier 2019

M. Dalpé demande s'il y a des suggestions pour un conférencier pour le jour de l'assemblée annuelle 2019. Aucune suggestion n'est faite donc il débutera ses recherches et présentera ses suggestions aux directeurs avant de réserver.

7. Levée de l'assemblée.

Aucune autre question n'ayant été apportée à l'attention des administrateurs, il est proposé par Monsieur Maurice Lareau, de lever l'assemblée à 12h00.

La prochaine assemblée se tiendra le _4 décembre prochain à 13h30 heure.



Maurice Lareau
Président



Une première au Canada

Des chantiers de construction québécois seront les premiers à être encadrés contre les retards de paiements

Montréal, 15 août 2018 – La Coalition contre les retards de paiement dans la construction se réjouit de l'annonce du ministre délégué à l'Intégrité des marchés publics et aux Ressources informationnelles, M. Robert Poëti, confirmant la mise en place d'un projet pilote qui encadrera les paiements aux entrepreneurs parties à des contrats publics de construction.

Dans les prochaines semaines, deux organismes feront partie du projet pilote : la Société québécoise des infrastructures et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Dans un deuxième temps, d'autres organismes publics feront partie du projet pilote, notamment des établissements des réseaux de l'éducation ainsi que de la santé et des services sociaux.

Une première au Canada

Des chantiers québécois seront les premiers au Canada à être encadrés par des mécanismes pour prévenir les délais de paiement. Malgré l'adoption d'une loi similaire en Ontario et d'autres en cours d'adoption dans d'autres législations provinciales à travers le pays, c'est au Québec que les nouvelles modalités seront appliquées en premier.

Le 1^{er} décembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité le projet de loi 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics et par conséquent, introduisait des dispositions structurantes permettant de faciliter les paiements aux entrepreneurs généraux et leurs sous-traitants. Par le fait même, le projet de loi faisait écho à la 15^e recommandation du rapport de la Commission Charbonneau. Le manque à gagner causé par les retards de paiements représente, selon une étude de Raymond Chabot Grant Thornton, plus d'un milliard de dollars par année.

Les modalités des projets pilotes

Les projets pilotes visent essentiellement à expérimenter deux éléments principaux, d'ailleurs proposés par la Coalition, soit un calendrier de paiements précis et obligatoire pour le donneur d'ouvrage, l'entrepreneur général ainsi que tous les sous-traitants et un mécanisme de recours à un intervenant-expert, qui pourra trancher un différend dans un délai rapide afin de ne pas retarder les travaux. Les modalités du projet pilote ont été publiées le 18 juillet 2018 dans un arrêté ministériel du Secrétariat du Conseil du trésor qui est entré en vigueur le 2 août dernier.

Évidemment, tout n'est pas parfait et la Coalition conserve quelques réserves sur certains aspects du projet pilote, lequel ne s'appliquera d'ailleurs qu'à quelques contrats publics, mais qui conduira à l'adoption d'une réglementation définitive. Rappelons que notre objectif est qu'une loi visant à contrer les retards de paiement du prix des contrats de travaux de construction soit adoptée et qu'elle s'applique aussi bien pour les contrats publics (sociétés d'État, municipalités,

etc.) que pour ceux du domaine privé. Fort de l'expérience du résultat du projet pilote, la Coalition continuera de travailler en ce sens.

La Coalition est d'ailleurs impatiente de voir des appels d'offres publics lancés pour des projets de construction qui se dérouleront selon les conditions et modalités du projet pilote et qui, la Coalition est persuadée, amélioreront non seulement la fluidité des paiements, mais aussi le règlement des différends susceptibles de survenir et ainsi, la bonne marche de l'ensemble du chantier. La Coalition invite les entrepreneurs à participer en grand nombre au projet pilote.

La Coalition et ses partenaires

La Coalition remercie le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministre Monsieur Robert Poëti pour leur écoute et leur ouverture lors des discussions avec les entrepreneurs du domaine. Cela a permis d'identifier des solutions qui font consensus pour l'industrie et le gouvernement. Nous sommes fiers de savoir que le Québec est un chef file à l'échelle canadienne dans la diminution des retards de paiement dans le domaine de la construction.

Notre Coalition a été créée il y a maintenant cinq ans dans un but très précis : celui de trouver une solution définitive aux problèmes des délais de paiement qui ne cessent de croître dans l'industrie de la construction et qui met en péril une multitude d'entreprises.

Pour la première fois, l'ensemble des associations et des corporations d'entrepreneurs, que ceux-ci soient généraux ou spécialisés, œuvrant autant dans le secteur de la voirie, du génie civil que dans celui du bâtiment, se sont réunis au sein d'une même Coalition pour parler d'une seule voix. Il s'agit d'une démarche historique et cette mobilisation sans précédent est à la hauteur de la problématique à régler.

Après toutes ces années d'efforts et de démarches au nom de tous les entrepreneurs en construction, il faut se réjouir de l'annonce du projet pilote qui constitue un premier pas concret et significatif en vue de régler définitivement la problématique des retards de paiement qui est décriée depuis des nombreuses années.

RENCONTRE COMITÉS MÉTIERS

Révision des métiers. «Vision Construction 2020».



RÔLE DES PARTICIPANTS ENTREPRENEURS SPÉCIALISÉS

CE QU'ON ATTEND DE VOUS:

- Focus industries spécialisés
- Ouverture et objectivité
- Définir les métiers occupants de leur industrie
- Identifier les tâches qui côtoient les autres métiers rassemblés dans leur système
- Identifier des solutions efficaces et sécuritaires

OBJECTIFS DES RENCONTRES

OBJECTIFS

1. Informer et sensibiliser les décideurs gouvernementaux, notamment du ministère du Travail, au sujet des impacts réels de la révision des métiers.
2. Faire entendre notre voix auprès des différentes instances décisionnelles et inscrire cette voix dans le processus de révision des métiers.
3. Faire connaître notre démarche aux différents publics.

CONTEXTE: LA RÉVISION DES MÉTIERS

Loi 33 (sur l'abolition du placement syndical)



Obligation de réviser les juridictions des métiers

La CCQ initie une première phase (9 sujets sont identifiés):

- Activités reliées à la protection du patrimoine
- **Gazon synthétique**
- Montage et assemblage, structure acier léger
- Distinction métier électricien et spécialité installateur de système de sécurité
- Opération des ascenseurs sur les chantiers
- Opération équipement lourd et pelles mécanique
- **Opération des engins de chantier polyvalents**
- Recoupement des tâches travaux isolation et étanchéisation de l'enveloppe du bâtiment
- **Plâtriers/peintres**

PROCÉDURES

- **Chaque participant doit s'assurer de parler au nom de son association et de son industrie et non de son entreprise**
- **Un maximum de 2 représentants par association par comité**
- **Chaque rencontre, sauf la première, aura une durée de 3 heures maximum**
- **Une levée de main est exigée pour obtenir le droit de parole**
- **Seul le médiateur donne droit de parole aux participants**
- **Les travaux doivent se dérouler dans un climat de respect**
- **Le chef d'équipe doit déposer, suite à chacune des réunions, un compte rendu du résultat des délibérations**
- **Le chef d'équipe a la responsabilité de produire un rapport incluant toutes les décisions entérinées par les membres de son comité et déposer le document final aux membres de la FQAESC**
- **L'arbitre doit déposer un compte rendu des délibérations au chef d'équipe du comité concerné**
- **Toutes les décisions prises par les divers comités doivent être entérinées par les associations membres de la FQAESC**
- **À la toute fin des travaux, les membres du conseil d'administration de la FQAESC devront entériner l'ensemble du projet, avant tout dépôt public**

DÉBUT DES TRAVAUX, 1^{ère} RENCONTRE

- Présentation du chef d'équipe et son mandat
- Présentation du modérateur et son mandat
- Présentation de l'arbitre et son mandat
- Présentation des divers métiers du comité
- Projection et explication des grilles pour chaque métier
- **Les grilles des divers métiers ne sont pas à commenter à ce stade-ci**
- Préparation pour la 2^{ème} rencontre:
 - Identifier les métiers et les tâches conflictuelles (pensez en situation de chantier)
 - Déposer des solutions pour remédier à la situation

Suite des travaux, 2ième rencontre et subséquentes

- Tour à tour, selon l'ordre déterminé par le modérateur, chaque spécialité identifie le ou les métiers dont les tâches peuvent être conflictuelles
- Tour à tour, selon l'ordre du premier tour de table, les spécialités proposent une solution à la ou les spécialités concernées dans un conflit
- En cas d'impasse, les spécialités concernées seront convoquées en arbitrage
- À la fin des travaux du comité, le chef d'équipe doit déposer le résultat des travaux aux membres de la FQAESC

DÉMARCHE FÉDÉRATION

Groupe 1:

- Fondation et travaux sous la surface
 - Responsable: Normand Thibodeau (RECQ)
 - Modérateur: Gilbert Lemay (AVFQ)

ASSOCIATIONS

- RECQ
CETAF
APMLLQ

MÉTIERS

- Coffrage
Pompes à béton
Pieutage
Excavation
Géothermie

DÉMARCHE FÉDÉRATION (SUITE)

Groupe 2:

- Enveloppe du Bâtiment
 - Responsable: Linda Wilson (AIQ)
 - Modératrice: Mireille Asselin (Architecte)

ASSOCIATIONS

- AIQ
AEMQ
AERMQ
AVFQ
AMCQ
APESIQ

MÉTIERS

- Montage/Structure
Systèmes étanchéité, isolation murs extérieurs
Vitrerie
Revêtement métallique
Maçonnerie, briquetage
Toiture
Systèmes intérieurs

DÉMARCHE FÉDÉRATION (SUITE)

Groupe 3:

- Mécanique du Bâtiment
 - Responsable: Claudette Carrier (CETAF)
 - Modérateur: Daniel Perry (AMPQ)

ASSOCIATIONS

- CETAF
AIQ
CMMTQ
CMEICI

MÉTIERS

- Ventilation
Réfrigération
Gicleurs
Isolation mécanique
Plomberie
Tuyauterie
Électricien
Alarme
Contrôle

DÉMARCHE FÉDÉRATION (SUITE)

Groupe 4:

- Travaux intérieurs
 - Responsable: Claude Pilon (APESIQ)
 - Modérateur: Germain Filion (AEMQ)

ASSOCIATIONS

- APESIQ
AMPQ
AVFQ

MÉTIERS

- Systèmes intérieur
Peintres
Revêtement souples
Vitrerie
Carrelage
Menuiserie

ÉCHÉANCIER

DATES	ACTIVITÉS

Corporation des Maîtres Entrepreneurs en Installation Contre l'Incendie
Résultats au 31 juillet 2018

	2017	2018	2018	Variation
	Réel	Réel	Budget	%
REVENUS DE COTISATION				
	<u>365 444</u>	<u>352 778</u>	<u>371 200</u>	<u>-4.96</u>
<i>Nombre d'heures</i>				
Cotisation horaire	32 890	31 750	33 408	-4.96
Cotisation minimum	600	600	600	0.00
Membres associés	3 300	3 450	3 450	0.00
Total des revenus de cotisation	36 790	35 800	37 458	-4.43
REVENUS D'ACTIVITÉS				
Tournoi de golf	0	0	0	0.00
Assemblée annuelle et expo	10 675	12 285	10 500	17.00
Vente de livres	1 805	850	500	70.00
	12 480	13 135	11 000	19.41
Coût des activités				
Golf	22	22	0	0.00
Assemblée annuelle et expo	10 646	11 097	10 500	5.69
Achat de livres	1 254	805	450	78.89
	11 922	11 924	10 950	8.89
Revenu brut des activités	558	1 211	50	2 322.00
Revenu brut d'opération	37 348	37 011	37 508	-1.33
FRAIS ADMINISTRATIFS				
Salaires et bénéfices marginaux	27 644	27 826	27 900	-0.27
Projet spécial (Paiement rapide)	0	0	250	-100.00
Loyer	4 667	4 667	4 667	0.00
Communication	633	509	525	-3.05
Assurances	2 332	2 077	2 400	-13.46
Honoraires professionnels	2 400	2 525	2 500	1.00
Frais de déplacement	246	125	350	-64.29
Dépenses de bureau	1 349	143	600	-76.17
Intérêts et frais bancaires	299	307	350	-12.29
Frais de cartes de crédit	523	522	380	37.37
Frais site web	1 017	887	850	4.35
Publicité et promotion	544	0	1 000	-100.00
Frais de représentation	0	0	140	-100.00
Association	2 385	2 150	2 500	-14.00
Divers	34	65	70	-7.14
Total des frais administratifs	44 073	41 803	44 482	-6.02
REVENU NET AVANT PLACEMENTS	-6 725	-4 792	-6 974	-31.29
REVENUS DE PLACEMENTS				
Gain (perte) non réalisé sur placements	6 456	3 990	8 750	-54.40
Revenu de placements	1 097	1 210	0	n/a
Total des revenus de placements	7 553	5 200	8 750	-40.57
PROFIT (PERTE) DE L'EXERCICE	828	408	1 776	-77.03

Golf 2018

Revenu

	#	Unitaire	Total
Droit de jeu et Souper	56	170	9 520.00 \$
Souper	11	75	825.00 \$

10 345.00 \$

Dépenses

Droit de jeu	56	59.00 \$	3 304.00 \$
Brunch	56	16.10 \$	901.60 \$
Souper	68	41.40 \$	2 815.20 \$
Vin (20 bouteilles)	68	11.50 \$	782.00 \$
Bouteilles d'eau	56	1.75 \$	98.00 \$
Batterie rechargeable		16.26 \$	910.60 \$
Prix en argent			550.00 \$
Gravure des trophés			22.50 \$
		146.01 \$	9 383.90 \$

Commandites

SFPE Saint-Laurent			50.00 \$
SCS			500.00 \$
Flocor - vin			1 300.00 \$

1 850.00 \$

7 533.90 \$

Surplus

2 811.10 \$

Il y a eu 39 prix de présence